

Par courriel

Bruxelles, le 4 juin 2021

Lettre à La Tribune

Monsieur,

Je me permets de réagir à votre article du 27 mai 2021, intitulé « La Chine menace les banques de Hong Kong au nom de la loi sécurité », qui traite des comptes bancaires détenus par Jimmy Lai. Ce dernier a été inculpé pour avoir enfreint la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong.

Mettre en danger la sécurité nationale constitue un crime très grave. Aussi, il est nécessaire de prendre toutes les mesures juridiques appropriées pour réprimer les activités qui constituent un risque pour la sécurité nationale, et de traduire en justice toute personne, quelle qu'elle soit, contrevenant à ladite loi. Il est légitime de prendre des dispositions pour prévenir, interdire et réprimer les actes qui menacent la sécurité nationale.

Le gel des avoirs de M. Lai a été décrété en vertu de l'annexe 3 des règles d'exécution de l'article 43 de la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong, qui autorise le secrétaire à la Sécurité, s'il a des motifs raisonnables de soupçonner que tout avoir détenu par une personne constitue un bien infractionnel, à délivrer un avis de gel desdits biens.

Il est du devoir du secrétaire à la Sécurité de préciser dans cet avis les conséquences de tout manquement à ses instructions par les parties concernées. L'objet de l'avis vise uniquement les biens infractionnels. Il ne concerne aucunement les transactions commerciales normales qui ne mettent pas en péril la sécurité nationale. Il est exclu que des investisseurs et des entrepreneurs respectueux des lois puissent transgresser involontairement la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong. Ces derniers n'ont donc rien à craindre.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong en juin 2020, et après des mois de graves violences et d'émeutes dans la ville, l'ordre et la stabilité règnent à nouveau à Hong Kong. Notre ville continuera de se développer et de renforcer son rôle vital en tant que centre financier mondial. Nous resterons une interface sûre, efficace et opérationnelle entre le marché de la Chine continentale et le reste du monde.

Sincères salutations.

Fiona Chau

Représentante spéciale pour les affaires économiques et commerciales de Hong Kong auprès de l'Union européenne

Gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine

Hong Kong Economic and Trade Office

Rue d'Arlon 118

1040 Bruxelles

Belgique

www.hongkong-eu.org